

« En ce début d'année 2024, les interpellations ont été multipliées par deux »

SI LA TENSION est forte sur les plages du détroit du Pas-de-Calais, d'où partent des embarcations surchargées de migrants tentant de gagner le Royaume-Uni, la pression est aussi remontée d'un cran sur le port de Cherbourg. « À Cherbourg nous faisons principalement face à une population afghane qui tente chaque jour d'entrer dans le port et de se dissimuler dans une des nombreuses remorques stationnées sur les parkings. Cela s'était calmé avec les travaux, mais nous en avons encore. Nous constatons d'ailleurs une recrudescence depuis la fin d'année 2023, reconnaît le commandant Hugues Toulliou, directeur interdépartemental

de la PAF de Cherbourg. En ce début d'année 2024, les interpellations ont été multipliées par deux par rapport à l'an dernier à la même époque. L'intensification du trafic ferry dès le mois de mars a de quoi susciter des envies. »

Aujourd'hui, 80 personnes essaient de passer quasi quotidiennement par le port de Cherbourg. Les policiers passent leur temps à jouer au chat à la souris. « C'est difficile de mettre plusieurs fois la même personne en garde à vue pour des faits identiques. La récidive légale n'existe pas pour une introduction non autorisée dans une ZAR. Le quantum des peines ne peut être aggravé. Un travail législa-

tif est à réaliser pour trouver une réponse adaptée à ce public, qu'elle soit pénale ou administrative. Soit on les refoule, soit on les place en garde à vue ce qui nous permet de traiter à la fois les volets judiciaire et administratif avant de les remettre. Mais une fois qu'on connaît leur situation, la réponse sera toujours la même. Clairement, c'est frustrant pour tous les enquêteurs. Ils reviennent de toute façon le lendemain. »

La police aux frontières recommande aux entreprises de transport de déposer plainte pour les dégradations volontaires. Mais elle ne garantit pas qu'il y ait des suites judiciaires. « Il y a effectivement un pro-

blème de réponse judiciaire et administrative sur les migrants pénétrant sur le port. On peut très clairement l'affirmer, assure le commandant Hugues Toulliou. L'infraction n'est pas caractérisée au niveau pénal. Ils sont plusieurs à pénétrer dans une remorque et cherchent à se dissimuler. Ils ne dégradent pas volontairement. Difficile également de déterminer l'auteur de ces dégradations. Nous avons beau les prendre et les reprendre, il y a une véritable impunité. Nous avons remis plusieurs dizaines de mineurs depuis le début de l'année à l'aide sociale à l'enfance. Mais on sait qu'ils ne vont pas jusqu'à Saint-Lô. »

LA



➔ Contrôlés par la police, les migrants découverts dans l'enceinte portuaire sont raccompagnés vers l'extérieur et relâchés.